# L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux: 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
DIMANCHE, 5 FEVRIER 1888.


## PETITES ANNONCES.

**COUVERTURES** nettoyées par le procédé du soufre—Larrieu & Mandot.—Etablissement de teinture et de dégraissage à vapeur de Bontemps, 184 1|2 rue Poydras et 64 Royale. 5 fév—1f

**A. B. Philips**, notaire, 5 Coml. Place, peut prêter sur hypothèque de $60 à $90,000. 29 déc—6m

[illegible]PLOI.

[illegible] leçons de français [illegible] ou accepterait un emploi dans le commerce ou l'industrie. Informer par lettre M. M., 112 St Charles. 1er fév—1som

**UN Français** qui a habité Cuba deux ans désirerait emploi dans l'agriculture. Ecrire à M. Paul, poste restante, N. O. 1erfév—1som

**UN Professeur**, nouvellement arrivé et n'ayant pas d'occupation, offre ses services en cette qualité à une famille ou à une institution, en ville ou à la campagne. Il enseigne le français, l'anglais, l'espagnol, etc. Il ne demande pour toute rémunération que le logement et la table. S'adresser par lettres aux initiales G. O., bureau de l'ABEILLE. 20 déc—

### DEMANDES.

**ON demande** une femme respectable pour s'occuper d'une vieille dame. Il faut qu'elle lise l'anglais couramment. Appointements $20 par mois. Références demandées. S'adresser, de 11 à 2 heures, 584 avenue St-Charles. 5 fév—

**ON demande**—Une bonne cuisinière (blanche.) S'adresser, immédiatement, rue St-Charles No 751, coin Tolédano. 3 fév—3f

### A LOUER.

**A LOUER**—La maison No 97 1|2, rue du Quartier, entre Bourbon et Dauphine. S'adresser No 91 rue de l'Esplanade.

### A VENDRE.

**GROCERIE** dans bonne localité. S'adresser 85 Bienville. 2 fév—1m

**A VENDRE**—Une grocerie et buvette pour cause de changement d'affaires. S'adresser coin Dauphine et Marigny. Sera vendue à l'encan samedi 4 février sinon vendue à l'amiable. 2 fév—3f

**A VENDRE** pour cause de mauvaise santé une pension et LODGING HOUSE avec buvette près du Marché Français. S'adresser No 161 rue Decatur. 29 jan—7f

**A VENDRE**—Beaux terrains pour bâtir, 60 sur 120 pieds, dans la ville d'Abita Springs, 2 1|2 heures de la Nouvelle-Orléans par chemin de fer. Bureau 122 rue Commune. 1er déc—

## AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—George H. Balsley vs ses créanciers—No. 20,260—Division "B"—Ordre de Cour—Sur la lecture et l'enregistrement de la pétition annexée de la Louisiana National Bank, un créancier dans cette affaire, il est ordonné qu'une réunion des créanciers dans cette affaire soit convoquée pardevant N. B. Trist, notaire en la ville de la Nouvelle-Orléans, le lundi 12me jour de mars 1888, à 11 heures A. M., dans le but d'élire un syndic définitif pour remplir la vacance causée par la mort de Joseph H. Oglesby, et de voter sur toutes autres affaires qui leur seront soumises à la dite réunion.
Nouvelle-Orléans, 3 février 1888.
Signé: W. T. HOUSTON, Juge.
Pour copie conforme.
JAMES D. RANKIN, Député-Greffier.
5 fév—5 22—mars 12

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Wm G. Hardwick vs. ses créanciers—No. 20,248—Division BA—Ordre de Cour—Sur la lecture et l'enregistrement de la pétition annexée de la Louisiana National Bank, il est ordonné qu'une réunion des créanciers dans cette affaire soit convoquée pardevant N. B. Trist, notaire en la ville de la Nouvelle-Orléans, le lundi 12me jour de mars 1888, à 11 heures a. m. dans le but d'élire un syndic définitif pour remplir la vacance causée par la mort de Joseph H. Oglesby, et de voter sur toutes autres affaires qui leur seront soumises à la dite réunion.
Nouvelle-Orléans, 3 février 1888.
Signé, W. T. HOUSTON, Juge.
Pour copie conforme: Jas. D. RANKIN, Député-Greffier.
5 fév—5 22—mars 12

**Louis Carrère vs ses créanciers.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 22,791—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Louis Carrère, syndic des créanciers dans cette affaire ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
28 jan—28 fév 2 5

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Bernard F. Markey vs ses créanciers—No 23,057—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Bernard F. Markey soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Benjamin Ory, notaire en cette ville, SAMEDI, le 25me jour de février 1888, à 11 h. a. m., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, pour nommer un syndic, et voter sur toutes autres affaires qui pourraient se présenter devant eux; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues; et que E. Moise, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 17 janvier 1888.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme: JAS. D. RANKIN, Député-G
18janv—18-3 25 fév.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—Otto F. Briede vs. ses créanciers—No 23,021—Ordre de Cour. — Que la cession des biens du pétitionnaire, Otto F. Briede, soit et est acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers et il est ordonné qu'une réunion desdits créanciers soit convoquée et tenue pardevant R. C. Stockton, notaire, à son bureau, No 6 rue Carondelet, en cette ville, le SAMEDI, 18 février 1888, à 11 h A. M. dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic, et voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens dudit pétitionnaire soient suspendues, et que W. C. Gordon, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 12 janvier 1888.
Signé: N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme, JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
[illegible]—3f au 18 fév

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—H. Groebel et Cie. vs. leurs créanciers.—No. 19,625—Division A —Ordre de Cour—Qu'une cession des biens des pétitionnaires, H. Groebel & Cie et de Henry Groebel individuellement, et de Olivier Marionneaux, soit et est par le présent acceptée par la cour au bénéfice de leurs créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des créanciers soit convoquée et tenue pardevant Andrew Hero Jr., notaire public pour la paroisse d'Orléans, à son bureau, No. 17 Commercial Place, le MERCREDI, 29ème jour de février 1888, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires, élire un syndic et voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 24 janvier 1888.
[Signé] A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme: JAS. D RANKIN, Député-Greffier.
25 jan—25—17, 29 fév.

ETAT DE LA LOUISIANE. — COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—No 22,991—Division E.—B. J. West's Son & Co, et Anna Y. West et William Y. West, individuellement et comme membres de la dite raison sociale, vs leurs créanciers—Ordre de Cour.—Que la cession de propriété des pétitionnaires B. J. West's Son & Co. et William Y. West et Mme Anna Y. West, individuellement, soit et est par le présent accepté par la cour pour le bénéfice de leurs créanciers; et il est ordonné qu'une assemblée de leurs créanciers soit tenue pardevant Théo. Guyol, Esq., notaire en cette paroisse, le mercredi, 15 février 1888, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires des pétitionnaires, de nommer un syndic et voter sur toutes autres questions qui pourraient être portées devant eux; et que, dans l'intervalle, toutes les procédures contre les personnes et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues; et que Martin Voorhies, Esq., soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 9 janvier 1888.
[Signé] ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme:
W. J. McDONNELL, Député Greffier.
11 jan—3f au 15 fév

### PAR LE CONSTABLE.

**Wm Young vs Fred. Ernst et Frank Ernst.**

PREMIÈRE COUR DE CITÉ de la Nouvelle Orléans—No 13,079—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable T. R. Rozier, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à l'enchère publique, aux écuries de W. B. Léonard, rue Baronne, entre Gravier et Union, le MARDI, 7 février 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un wagon à deux roues avec harnais, d'après inventaire déposé à mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FENDEL HORN,
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
27 janv—27—fév 2.7

### ANNONCES JUDICIAIRES.

**Nicholas Connell vs veuve et héritiers de Henry C. Weymouth.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No 6,231.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et la Commercial place dans le Premier District de cette ville le SAMEDI 18 février 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un ilet de terre situé dans l'ancienne ville de Carrollton, actuellement le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme ilet 79 "A" sur un plan dressé par Henry A. Beadle, daté le 6 avril 1871 et déposé comme plan H au bureau de Theo Guyol, notaire public, et mesure trois cents pieds de face aux rues de Canal et l'Avenue Carrollton et la rue Dublin, trois cent vingt-cinq pieds de face aux rues Sixième et Septième.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
13 jan—23—1, 8, 15, 18 fév.


# ATTRAIT SANS PRECEDENT!

## PLUS D'UN DEMI-MILLION DISTRIBUÉ.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature en 1868, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.

**Ses Grands Tirages à Numéro Simple** auront lieu tous les mois, **et ses Grands Tirages Trimestriels ont lieu en Mars, Juin, Septembre et Décembre.**

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early
COMMISSAIRES.

Grand Tirage à Numéro Simple, à L'ACADÉMIE DE MUSIQUE, NOUVELLE-ORLEANS, MARDI, 7 FEVRIER 1888.

# GROS LOT: $150,000

AVIS.—Billets $10 seulement
DEMI-BILLET $5, CINQUIEME DE BILLET $2, DIXIEME DE BILLET $1.

LISTE DES LOTS:

| | | |
|---|---|---|
| 1 Gros lot de $150,000.. | | $150,000 |
| 1 .. .. de | 50,000.. | 50,000 |
| 1 Lot de.... | 20,000.. | 20,000 |
| 2 Lots de.... | 10,000.. | 20,000 |
| 4 Lots de.... | 5,000.. | 20,000 |
| 20 Lots de.... | 1,000.. | 20,000 |
| 50 Lots de.... | 500.. | 25,000 |
| 100 Lots de.... | 300.. | 30,000 |
| 200 Lots de.... | 200.. | 40,000 |
| 500 Lots de.... | 100.. | 50,000 |

LOTS D'APPROXIMATION:

| | | |
|---|---|---|
| 100 Lots d'approximation.. | $300.. | $30,000 |
| 100 .. .. | 200.. | 20,000 |
| 100 .. .. | 100.. | 10,000 |
| 1000 .. de terminaison | 50.. | 50,000 |
| 2,179 Lots s'élevant à.......... | | $535,000 |

Pour les CLUBS ou toute autre information s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la *Signature lisible*. On s'assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant votre adresse en plein.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express (à nos frais). Adressez à

**M. A. DAUPHIN,**
**Nouvelle-Orléans, Lne.**

Adressez vos lettres enregistrées à la New Orleans National Bank, New Orleans, La.

RAPPELEZ-VOUS que la présence des généraux Beauregard et Early, qui sont chargés des tirages, est une garantie de la parfaite loyauté qui préside à la distribution des lots. Les chances sont égales pour tous. Personne ne saurait prévoir le numéro qui tire un lot.

RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLÉANS, et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les droits, inscrits dans une charte, sont reconnus par les tribunaux les plus élevés. Défiez-vous donc des contrefaçons et des plans anonymes.


## ANNONCES JUDICIAIRES.

### VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Louis C. Jacob vs Veuve François Monies.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 22,990.—En vertu d'un writ de saisi et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 6 mars 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Trois certains terrains avec améliorations s'y trouvant, situés dans le cinquième district de cette ville, carré borné par les rues Newton, Decatur, Vallette et Verret, désignés par les numéros un, deux et trois, sur un plan de A. de Armas, voyer, en date du 5 mai 1871, annexé à l'acte d'acquisition desdits terrains, par la défenderesse de Pierre Dusseau, pardevant W. H. Seymour, notaire, le 24 février 1883; lesquels terrains mesurent d'après le dit plan comme suit: Les terrains un et deux, chacun vingt-six pieds de façade rue Newton, sur cent pieds de profondeur. Le terrain No trois forme l'angle des rues Newton et Vallette, et mesure vingt-six pieds deux pouces et cinq lignes de façade rue Newton, sur une profondeur de cent pieds sur la ligne le séparant du lot numéro deux; cent pieds sept pouces de façade rue Vallette, et dix-sept pieds sept pouces et quatre lignes de largeur à l'arrière. Propriété acquises par la défenderesse de Pierre Dusseau, par acte pardevant W. H. Seymour, notaire, le 24 février 1883.

2° Trois certains terrains avec améliorations s'y trouvant dans les mêmes district et ilet que ceux précédemment désignés par les numéros quatre, cinq, six, du dit carré et mesurant comme suit:

Le terrain numéro quatre, trente pieds deux pouces et deux lignes de façade rue Vallette sur une profondeur de soixante neuf pieds sept pouces et quatre lignes du côté du terrain numéro trois et soixante-sept pieds et quatre lignes sur le côté du lot numéro cinq et trente pieds sur la ligne du fond: le terrain numéro cinq mesure trente pieds deux pouces et une ligne de façade rue Vallette, trente pieds sur l'arrière ligne, sur une profondeur de soixante-sept pieds et quatre lignes du côté du terrain numéro quatre; et soixante-un pieds dix pouces et cinq lignes du côté du terrain numéro six. Le terrain numéro six mesure trente pieds deux pouces et une ligne de façade, rue Vallette, trente pieds sur l'arrière ligne, sur une profondeur de soixante-un pieds dix pouces et cinq lignes, du côté du terrain numéro cinq; et cinquante-neuf pieds trois pouces et six lignes du côté du terrain numéro sept. Acquis par la défenderesse de Frank Ferdinand de Fuentes, par acte pardevant W. H. Seymour, notaire, le 15 mai 1884.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
4 fév—4, 11, 18, 25—mars 3, 6.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Groceries, liqueurs, comptoir, 1 cheval, un lot de comptes à recevoir, etc.**

Anthony Clessi vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 22,931—En vertu d'un ordre de vente, daté du 3 février 1888, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le MERCREDI, 8 février 1888, à 10:30 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Au local No 435 rue Royale—
1° Un stock de groceries assorties, liqueurs, comptoir, installations, etc.
2° Un cheval.
3° Aussi, un lot de comptes à recevoir, etc.
Le tout conformément à un inventaire déposé dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
4fév—4 5 6 7 8

## AVIS DE SUCCESSION.

**Succession de A. Kimer Bader.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 21,827—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Gabriel Villeré, administrateur public et administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
5 fév—5 10 14

**Succession de Margaret McCarthy, Veuve de Patrick Duddy.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 23,069—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Bridget Swarbick, exécutrice testamentaire dans cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
4fév—4 9 12.

**Succession de Charles E. Hoffmann.**

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 22,026—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Daniel Gilligan, tuteur administrant cette succession ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
4 fév—4 9 12

**Frank A. Lynch vs. ses créanciers.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 21,883—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Frank A. Lynch, syndic des créanciers dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier
1fév—1 5 10

**Succession de Alphonse Emile Bignon.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 22,5[illegible]—Division D—Attendu que Mary Louisa Harrison, veuve de Alphonse Emile Bignon, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Alphonse Emile Bignon, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
28 jan—28 fév 2 5

**Succession de David Teelers.**

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 20,479—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Gabriel Villeré, administrateur public et administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
28 jan—28—fév 2 5

**Succession de Ann Saron.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 20,587—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Julia Marchal, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
29 jan—29—fév 3 7

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. — R. Pigeon vs ses Créanciers—No 23,124—Div. D.—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Rudolph Pigeon soit et est, par le présent, acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers; et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et ait lieu pardevant John R. Légier, notaire en cette ville, le JEUDI, 16me jour de février 1888, à 11 heures du matin, dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, d'élire un syndic et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises; et en attendant que toutes les procédures judiciaires contre la personne aussi bien que contre les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.
Nile-Orléans, 26 janvier 1888.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
26 janv—26—fév 4 16

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Mme Catherine Potthoff vs. ses créanciers—No 22,975—Ordre de Cour — Qu'une réunion des créanciers de Mme Catherine Potthoff soit convoquée et tenue pardevant W. O. Hart, notaire en cette ville, commençant le 14 février 1888, à 11 heures a. m., pour voter sur sa application pour un répit de un, deux et trois ans, pour payer ses dettes en versements égaux et sans intérêt; que H. H. Bryan, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents de la dite Mme Potthoff, et dans l'intervalle et jusqu'à de nouveaux ordres de cette cour, que toutes procédures contre la personne et les biens de la dite Mme Potthoff soient suspendues.
Nile-Orléans, 7 janvier 1888.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme,
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
10 janv—3f au 14 fév

## Bureaux des percepteurs de taxes d'Etat, paroisse d'Orléans.

Nouvelle-Orléans, 18 octobre 1887.

Avis aux acheteurs de propriété sous l'acte No 82 de 1884 et aux personnes dont les propriétés ont été vendues à l'Etat pour taxes non payées de 1880 et les années subséquentes:

Attendu qu'un grand nombre de personnes qui ont acquis des propriétés sous l'Acte No 82 de 1884, ayant assumé et promis de payer les taxes, frais, etc., dûs sur les dites propriétés pour 1880 et les années subséquentes, et ne s'étant pas conformés aux conditions de la vente et la même propriété ayant été vendue à l'Etat pour les taxes non payées de 1880 et les années subséquentes, et comme le délai dans lequel les dits paiements peuvent être faits et la propriété rachetée expirera bientôt, avis est par le présent donné aux acquéreurs sous le dit acte et à toutes les autres personnes dont la propriété a été vendue à l'Etat pour les taxes de 1880 et les années subséquentes qu'à moins que la dite propriété ne soit rachetée dans les trente jours qui suivront cette date, le droit de payer les dites taxes, etc., et de rachat de la propriété expirera et conformément aux instructions reçues de l'Auditeur des Comptes Publics, possession sera prise de toutes les dites propriétés et les loyers et les revenus seront collectés et versés dans la Trésorerie de l'Etat.

JAMES D. HOUSTON,
Percepteur de taxes d'Etat, District supérieur, No 77 rue Carondelet.
CHAS. CAVANAC,
Percepteur de taxes d'Etat, District inférieur, No 203 rue Canal.
oct—

## VENTES A L'ENCAN.

### PAR MATHER & HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**PLACEMENTS DE CHOIX.**

**Aux conditions les plus libérales de un tiers ou plus comptant.**

**Dans les Premier et Quatrième Districts.**

A proximité des Eglises, des Ecoles, des Marchés et des lignes de chemins de fer.

**Le cottage double pour résidence**, Nos 434 et 434 1|2 rue Annonciation.

**Le cottage élégant en bois** pour résidence, No 40 rue Liberté.

**A l'encan.**

Succession de Mme B. E. Dumestre.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Dossier No. 21,799.

PAR MATHER & HOMES—Warren Homes, encanteur, bureau, 9 rue Carondelet.—SAMEDI, 11 février 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et la Commercial Alley, en vertu de et conformément à un ordre de l'honorable Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté le 27 septembre 1887, Dossier No 21,799, dans l'affaire de la succession de Mme B. E. Dumestre, il sera vendu, à l'encan:

1° **Trois terrains de valeur**, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Gasquet, (récemment Jackson) Liberté, (récemment Tremé) Commune et Marais, désignés comme lots numéros "quatre", "cinq" et "six" et partie du lot numéro "neuf". Les dits trois lots mesurant ensemble 72 pieds de face à la rue Liberté sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes.

Les améliorations comprennent un grand cottage élevé avec corridor au centre, et connu comme le No 40 rue Liberté.

2° **Une portion de terre de valeur**, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Jackson, Annonciation, Philip et Chippewa, mesurant, en mesure française, 30 pieds de face à la rue Annonciation, sur 159 pieds 10 pouces et 4 lignes de profondeur, plus ou moins, et en mesure américaine, 31 pieds 11 pouces et 7 lignes de face à la rue Chipdewa sur une profondeur de 170 pieds 3 pouces, plus ou moins; la dite portion de terre étant la moitié du lot primitif désigné par le lot No 8, sur un plan dressé par Joseph Pilié, voyer, le 2 mars 1824, déposé au bureau de Carlisle Pollock, ex notaire en cette ville.

Les améliorations comprennent un cottage en bois à double corps de logis, connu comme les Eos 434 et 434 1|2 rue Annonciation.

5° **Un lot de terre de valeur**, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Jackson, Dryades, Joséphine et Baronne, désigné par le No 21; le dit lot mesurant 32 pieds 8 pouces de face à la rue Jackson sur une profondeur entre lignes parallèles de 102 pieds 7 pouces et 4 lignes.

Les améliorations consistent en un cottage résidence à double corps de logis, Nos 323 et 323 1|2 rue Jackson.

Les mesures ci-dessus sont conformément à de récents plans dressés par Williams & Patton, voyers, datés octobre 1887, et sont toutes, plus ou moins, en mesure américaine.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance, s'il y en a, à un crédit de un et deux ans, avec 8 pour cent d'intérêt, et toutes les clauses de garantie usuelles; 10 pour cent payés comptant sur les lieux pour lier la vente.

Actes de vente pardevant Joseph D. Taylor, Esq., notaire, aux frais des acquéreurs.

10jan—10 15 22 29 fév5 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Excellents placements d'argent**, aux conditions les plus libérales: un tiers ou plus comptant.

**Maisons de résidence et magasins** de valeur dans le premier district.

**La maison de résidence en** briques à deux étages No 165 rue Foucher, aujourd'hui Constance.

**Le terrain de valeur avec les** bâtisses contiguës à la propriété précédemment citée.

**Le magasin en briques à trois** étages, No 236 rue Tchoupitoulas.

**Le magasin de valeur à trois** étages en briques, No 242 rue Tchoupitoulas.

**La propriété de valeur (entrepôt)** Nos 70 et 72 rue Delord.

**Les bâtisses et le terrain de** valeur, attenants à l'entrepôt.

**La maison de valeur à trois** corps de logis Nos 236 et 238 rue Magazine, vis-à-vis la nouvelle brasserie.

**Succession de J. S. Aitkens et de Mme Catherine Aitkens, sa femme.**

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Dossiers Nos 5417 et 21,375.

PAR MATHER & HOMES—WARREN HOMES, crieur, Bureaux No. 9 rue Carondelet—SAMEDI, 11 février 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos. 72 et 74 rue St. Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale dans le premier district de cette ville, en vertu de divers arrêts de l'honorable Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, dans l'affaire de la succession de J. S. Aitkens, signé par l'honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District paroisse d'Orléans, Division A daté du 12 décembre 1887, dossier No 21,375 et l'autre dans l'affaire de la succession de Mme Catherine Aitkens, épouse de J. S. Aitkens, signé par l'honorable F. A. Monroe juge de la susdite cour, division C, daté du 6 janvier 1888 dossier No 5417 pour le compte des successions de J. S. Aitkens, et de Catherine Aitkens, sa femme, à l'encan il sera vendu:

1° Deux terrains de valeur, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le premier district de cette ville, dans le carré borné par les rues Magazine, Foucher Delord et Poeyfarré, et désignés par les Nos 15 et 16 sur un plan de G. T. Dunbar, voyer, le 12 novembre 1846 et déposé comme plan No 46 dans le livre des plans No 2, en l'étude de William Christy, ancien notaire en cette ville, pour référence. Les dits terrains se touchent et mesurent chacun 24 pieds 3 pouces et 6 lignes de façade rue Foucher par 113 pieds 9 pouces de profondeur entre lignes parallèles, et sont bornés à l'arrière par une allée de 11 pieds 11 pouces de largeur, dont ils ont l'usage en commun avec d'autres terrains, ainsi que le porte le dit plan.

Les améliorations consistent en une maison de résidence en briques à deux étages, portant le No 165 de la rue Foucher, aujourd'hui la rue Constance; aussi, de hangars et de bâtisses de dépendances.

2° Un terrain de valeur avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Delord, Tchoupitoulas, Pearl, aujourd'hui Commerce, et Louisa, aujourd'hui Calliope. Le dit terrain mesure, au pied américain, 22 pieds 6 pouces et 5|8 de façade rue Delord, sur 99 pieds 9 pouces et six lignes d'un côté, et 91 pieds 4|8 de pouce et 6 lignes de l'autre côté, le tout d'après un plan de L. Surgi, du 15 janvier 1847 et déposé en l'étude de Louis T. Caire, ancien notaire en cette ville, No 19 dans le livre 5 des plans.

3° Un terrain de valeur avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, (ci-devant Faubourg Delord), carré d'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Delord, Pearl, (aujourd'hui Commerce), Louisa, (aujourd'hui Calliope), et désigné par le No 2 d'un certain plan de Charles F. Zemple, député voyer, en date du 6 novembre 1834, et déposé en l'étude de H. B. Cenas, notaire en cette ville. Le dit terrain mesurant 22 pieds 1 pouce et 2 lignes de façade rue Tchoupitoulas, sur une profondeur de 83 pieds 6 pouces, entre lignes parallèles, mesure américaine.

Les améliorations consistent en un magasin en briques à trois étages, connu sous le No. 236 rue Tchoupitoulas.

4° Deux terrains de valeur, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Louisa, aujourd'hui Calliope, Delord et Pearl, aujourd'hui Commerce, désigné par les Nos 7 et 8, et mesurant, au pied américain, comme suit:

Le terrain No 8 touche au terrain No 9 et mesure 22 pieds 5 pouces 6 lignes de façade rue Delord; 20 pieds 10 pouces et 4 lignes sur la ligne inférieure; 73 pieds 11 pouces 6 lignes de profondeur du côté du terrain No 9, et 82 pieds 6 pouces de profondeur au côté du terrain No 7.

Le terrain No 7 touche au terrain No 8 et mesure 22 pieds 5 pouces et 6 lignes de façade rue Delord; 20 pieds 10 pouces et 4 lignes à l'arrière; 82 pieds 6 pouces de profondeur du côté du terrain No 8; 91 pieds 4 lignes de profondeur de l'autre côté vers la rue Tchoupitoulas.

Les améliorations comprennent un entrepôt d'un étage en briques portant les Nos 70 et 72 rue Delord.

5° Un terrain de valeur, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville, carré borné par les rues Magasin, Delord, St-Joseph et Foucher, désigné par le No 3 sur un plan de Joseph Pilié, voyer, en date du 15 mai 1828, et déposé en l'étude de Carlisle Pollock, ancien notaire en cette ville. Le dit terrain mesure, au pied français, 37 pieds 7 pouces de façade rue Magazine, sur une profondeur de 111 pieds 4 1|2 pouces sur la ligne la plus rapprochée de la rue St-Joseph. Là, il est borné par le terrain No 4 et mesure 111 pieds 5 pouces du côté de la rue Delord. Là, il est borné par le terrain No 2 et mesure 37 pieds 7 pouces de largeur à l'arrière. Là, il est borné par les terrains 7 et 8.

Les améliorations comprennent une maison en briques à deux étages, subdivisée en trois corps de logis, portant les Nos 236 et 238 rue Magazine.

6° Un terrain de valeur avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Calliope (ci-devant Louisa) Pearl (aujourd'hui Commerce) et Delord, désigné par le No 5, et mesurant 21 pieds 11 pouces et 1 ligne de façade rue Tchoupitoulas sur 83 pieds 8 pouces de profondeur entre lignes parallèles, borné d'un côté par le terrain No 4 et de l'autre par le terrain No 6; et à l'arrière par le terrain No 42, d'après un plan paraphé par le shérif de la paroisse d'Orléans et déposé dans les archives de M. H. B. Cenas, ancien notaire en cette ville.

Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à trois étages connue sous le No 242 rue Tchoupitoulas. Les mesures ci-dessus sont toutes plus ou moins et d'après des plans récents de Stewart et Hoffman, voyers, en date de décembre 1887, et aujourd'hui montrés sur les lieux de la vente.

Conditions—Un tiers ou plus comptant; le reste à 1 et 2 ans de crédit, portant 8 0|0 d'intérêt avec toutes les clauses usuelles de sécurité; 10 0|0 payables comptant sur les lieux pour assurer la vente.

Les actes de vente pardevant Alphonse Phillips, notaire, aux frais de l'acquéreur qui paiera les taxes dues et exigibles en 1888.

10 jan—10 15 22 29—5 11 fév

**Succession de Philip Schaefer.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 23,150—Division E—Attendu que Mme Thérèse Schaefer a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Philip Schaefer, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
29 janv—29, fév—3, 7.

## VENTES A L'ENCAN.

### PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Le cheval allant le train, "Juge Fenner," buggy, harnais, etc.**

Haynes & Rogers vs. Leurs Créanciers.

No 22,908—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR. Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 11 février 1888, à 11 heures 30 minutes du matin, devant notre bureau, 17 rue Carondelet, entre les rues Canal et Commune, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 18 janvier 1888, il sera vendu à l'encan:

Le cheval allant le train nommé "Juge Fenner," bay, 15 mains et 3 pouces de hauteur—Agé d'environ 7 ans, et faisant son mille en 2 minutes 30.

Aussi, un buggy, un jeu de harnais; le tout en bon état.

Conditions—Comptant.
1er fév—1, 5, 10, 11.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Cottage double de choix, No. 486 rue Commune entre Miro et Tonti.**

Succession de Simon Fitzpatrick.

No 22,548—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 25 février 1888 à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 18 janvier 1888, il sera vendu à l'encan la propriété ci après décrite, à savoir:

Le cottage double No 486 rue Commune ou Avenue Tulane, dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Commune, Gravier, Miro et Tonti; le terrain mesure 33 pieds 3 pouces de face à la rue Commune, actuellement l'Avenue Tulane, sur une profondeur de 120 pieds et est composé de tout le lot No 24 et une portion du lot No 25, ainsi qu'il est démontré sur un plan de Arthur de Armas, ingénieur civil, daté le 12 mai 1870, déposé au bureau de Amédée Ducatel, notaire, le 27 avril 1871; le cottage est retiré de la rue et à 3 chambres et une cuisine, citerne et hangar à chaque côté; la propriété rapporte $23 par mois.

Conditions—Comptant—Un dépôt de 10 pour cent devra être fait à la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Geo. C. Preot, Esq., notaire public.

22 jan—fév 4,11,18,25

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Propriété rue Franklin, entre Terpsichore et Euterpe.**

Succession de la Veuve Mary Chittenden.

No 18,535.—Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR.—NICHOLAS J. HOEY, Encanteur.—Bureau, No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 25 février 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St. Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 24 janvier 1888, il sera vendu à l'encan—

La propriété No 441 rue Sud Franklin, dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Franklin, White ou Bassin, Euterpe et Terpsichore; le lot est le No 13 et mesure 32 pieds de face à la rue Franklin, sur une profondeur de 96 pieds 11 pouces et 5 lignes entre lignes égales et parallèles.

Conditions—Un tiers ou plus comptant au gré de l'acquéreur, le reste sur un crédit de un et deux ans, avec intérêt à raison de 8 pour cent par an, lien de vendeur et toutes les clauses usuelles de garantie et un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.

Acte de vente au frais de l'acquéreur pardevant Benjamin Ory, notaire.

25janv—25—4,11,18,25 fév.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Cottage double sur la rue Cleveland, (anciennement Gasquet.)**

Succession de Susannah O'Brien.

No 22,974—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR — Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureaux 17 rue Carondelet—SAMEDI, 18 février 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 13 janvier 1888, il sera vendu à l'encan—

Le Cottage double No 139 rue Gasquet ou Cleveland, dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Gasquet ou Cleveland, Canal, Derbigny et Roman; le lot est le No 28 et mesure 27 pieds de face sur la dite rue Cleveland, sur 109 pieds 10 pouces et 3 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.—Il y a quelque 9 chambres dans le double corps de logis, 2 citernes, etc., trottoir neuf devant, à proximité du marché, des églises, des écoles et des chemins de fer, un joli site pour de bons locataires.

Conditions—Comptant, 10 pour cent déposé au moment de la vente.

Acte de vente, aux frais des acquéreurs, pardevant Benjamin Ory, notaire public.

15 jan—28,—4, 11, 18fév.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Mulets, Charrettes, Meubles, Etc.**

Succession de Théodore Vogelsang.

No. 23,004.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR — NICHOLAS J. HOEY, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet.—SAMEDI, 11 février 1888, à midi, au local No. 15 rue Rousseau, entre Felicity Road et Ste Marie en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 30 janvier 1888, il sera vendu à l'encan, pour le compte de la dite succession et le privilège du bail du dit local échéant le 30 septembre 1888—

Quatre mulets, 4 charrettes, un lot de harnais, 1 vache, 1 wagon, 1 montre et chaîne et un lot de meubles de maison et autres articles, conformément à un inventaire déposé en mon bureau.

Conditions—Comptant avant livraison.

31jan—31—4,5 11fév.

### PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**2 chevaux de trait, 1 voiture, 1** jeu de harnais; aussi, le droit d'occupation et le bail non échu de la bâtisse au coin des rues Girod et Carondelet.

VENTE DE SYNDIC PROVISOIRE.

Dans l'affaire de B. F. Markey vs. ses créanciers. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D—No 2305.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 18 rue Bourbon—LUNDI, 6 février 1888, à 11 heures du matin, en face du bureau No 18 rue Bourbon, près de la rue du Canal, il sera vendu, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour, daté du 31 janvier 1888, la propriété ci-après décrite, savoir:
2 chevaux de voiture;
1 voiture;
1 jeu de harnais; aussi,
Le bail non expiré et le droit d'occupation de la bâtisse au coin des rues Girod et Carondelet.
Le tout selon un tableau enregistré.
Conditions—Comptant. 1er fév—

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Résidence désirable à 2 étages** dans le Sixième District, aussi 4 terrains touchant à la propriété ci-dessous.

**Succession de Patrick Donnelly.**

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D—No 22,650.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No. 18 rue Bourbon—SAMEDI, 25 février 1888, à midi, à la Bourse des encanteurs No. 72 et 74, rue St. Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor juge de la dite Cour, en date du 30 décembre 1887, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet désigné par le numéro municipal 272, borné par les rues Foucher, Aline, Chesnut et Camp désigné par le No. 10 et mesurant 31 pieds de face à la rue Foucher sur une profondeur de 125 pieds entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent une bâtisse en bois en usage comme écurie.

2° Un autre lot de terre dans le même ilet désigné par le No. 11 et mesurant 31 pieds 3 pouces de face à la rue Chesnut, sur une profondeur de 125 pieds et de face à la rue Foucher et sur ces deux rues forme l'encoignure entre ligne parallèles.

3° Un autre lot de terre dans le même ilet, désigné par le No 12, touchant au No 11, et mesurant 31 pieds 3 pouces sur la rue Chesnut sur une profondeur de 125 pieds entre lignes parallèles.

Deux certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le même ilet, désignés par les Nos 13 et 14 et mesurant chacun 31 pieds 3 pouces de face à la rue Chesnut, sur une profondeur de 125 pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une maison en bois solidement bâtie, à deux étages et double corps de logis, couverte en ardoises, ayant huit chambres de chaque côté, cuve, lieux d'aisance, etc., etc. Maison retirée de la rue et une cour sur la façade, enjolivée par des arbres et plantes étant à proximité de plusieurs lignes de cars, marché, école, église, etc.

Conditions comptant.

Acte de vente pardevant Alphonse Phillips, notaire, au frais de l'acquéreur.

L'acquéreur assumera en sus du prix de l'adjudication, les taxes dues et exigibles en 1888.

Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.

25 jan—25,28—fév 4.11,18,25

### PAR C. E. GIRARDEY & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Vente de maître.**

Cour de Circuit des Etats Unis 5me Circuit et District Est de la Louisiane—No 10,972.

**Cate Kerwin et als vs Hibernia Ins. Co.**

C. E. GIRARDEY, Esq., crieur—Bureau No 10 rue Carondelet—Conformément à un décret de la cour, fait et enregistré dans l'affaire ci-dessus numérotée, le 11 mai 1887, le soussigné Maître, C. E. Girardey, crieur, vendra à l'encan au dernier et plus fort enchérisseur pour du comptant, le SAMEDI 11 février 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, dans la ville de la Nouvelle Orléans, Etats de la Louisianes la propriété décrite ci-après, à savoir:

Dix lots de terre dans l'ilet borné par les rues Webster, Constance (récemment Live Oak), Patton (récemment Laurel) et la ligne de Burtheville et Bloomingdale, dans le 6me District de cette ville. Les dits lots étant les Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10 sur un plan dressé par A. G. Blanchard, sous voyer de la ville, fait d'après un ordre de la Cour. Les lots 1, 2, 3, 4 et 5 sont contigus l'un à l'autre et font face à la rue Constance (récemment Live Oak) et mesurent chacun 31 pieds de face, sur 145 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le lot No 1 forme le coin de la rue Constance (récemment Live Oak) et la ligne de Bloomingdale et Burtheville. Les lots Nos 6, 7, 8, 9 et 10 sont contigus l'un à l'autre et face à la rue Patton (récemment Laurel) et mesurent chacun 31 pieds 9 pouces de face, sur 145 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Le lot No 10 forme le coin de la rue Patton (récemment Laurel) et la ligne de Burtheville et Bloomingdale.

Conditions de la vente.—L'acquéreur paiera 10 pour cent comptant sur les lieux sur le montant de l'adjudication pour garantir la vente, la balance en signant l'acte.

A. G. BRICE, Maître.

7 jan—7, 14, 21, 28—fév 4, 11.

## VENTES A L'ENCAN.

### PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

# SUCCESSION DE KASPAR AUCH.

## Propriétés de valeur améliorées et vagues, dans le Premier, le Quatrième et le Sixième District.

**Presse à coton de valeur dans** la rue de l'Annonciation. Toute la façade de la rue Richard à la rue Market.

**Trois maisons en briques à** deux étages.

—ET—

**Cottage en bois couverts en** ardoises dans la rue Jackson, entre Peters et Rousseau.

**Cinq maisons en bois à un** étage au coin des rues Ste-Marie et Religieuse.

**Six cottages en bois au coin** des rues St-Andrew et Constance.

**Résidence en briques à deux** étages No. 53, Avenue Washington.

**Cottage à double corps de** logis Nos 46 et 48 Avenue Washington.

**Trois terrains avec cottage** au coin de la rue Chippewa et de l'Avenue Washington.

**Résidence en briques à deux** étages au coin des rues Carondelet et Philip.

**Maison en bois à deux étages** No. 556 rue Carondelet.

**Le cottage nouvellement bâti** à double corps de logis No.554 et 554 1|2 rue Carondelet.

**L'ilet de terre de choix borné** par les rues Washington, Sixième, Magnolia et Clara, avec bâtisses, laiterie, etc.

**Trois terrains de choix pour** bâtir dans la rue Austerlitz, près Constance.

**Cinq terrains de choix pour** bâtir au coin des rues Constance et Cadiz.

**Deux terrains de choix pour** bâtir dans la rue Valence, près Carondelet.

**Deux terrains de choix pour** bâtir dans la rue Carondelet, près Valence, avec les débris qui s'y trouvent.

## Succession de Kaspar Auch, décédé.

**Dossier No. 16,667.**

**A un long crédit. A l'encan.**

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau No. 13 rue Carondelet — SAMEDI, 11 février 1888, à midi à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et l'allée Commerciale dans le premier district de cette ville, en vertu d'un ordre de l'Honorable H. N. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "D." en date du 6 juillet, 1886, dans l'affaire de la succession de Kaspar Auch, dossier No. 16,667, il sera vendu à l'encan:

## Premier District.

1° Une certaine portion de terre avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, située dans le 1er district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Annonciation, Richard, Chippewa et Market, désigné comme ilet No 32, et mesurant, plus ou moins, 320 pieds de face à la rue Annonciation, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 6 lignes, entre lignes parallèles, mesure américaine, formant toute la façade du dit ilet sur la rue de l'Annonciation, entre Richard et Market.

AUSSI—Une autre portion de terre, avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, située dans le même district et le même ilet que la dernière, faisant partie du lot primitif No. 5 et mesurant 5 1|2 pouces de face à la rue Richard sur 63 pieds 11 pouces 4 lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Cette portion de terre est bornée du côté qui regarde la rue Annonciation par l'autre portion de terre ci-dessus décrite, et du côté qui regarde la rue Chippewa par le reste dudit lot No. 5. La portion de terre en question comprend la propriété connue sous le nom de

## "PLANTERS' PRESS YARD."

## Quatrième District.

2° Un certain lot de terre avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet No. 30, borné par les rues Rousseau, Jackson, Joséphine et Peters, désigné par la lettre A, et mesurant 52 pieds de face à la rue Jackson sur 159 pieds 10 pouces 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en trois maisons en briques à deux étages couvertes en ardoises, connues comme Nos 19, 21 et 23 rue Jackson; elles ont chacune 6 chambres, une citerne, des lieux d'aisance, un hangar etc., rapportant environ $31 de loyer par mois.

3° Un certain lot de terre avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet No. 30, borné par les rues Jackson, Peters Joséphine et Rousseau, désigné par la lettre B, et mesurant 31 pieds 4 pouces de face à la rue Jackson, 25 pieds de largeur dans le fond sur 159 pieds 10 pouces 3 lignes de profondeur sur la ligne latérale qui le sépare du lot A, et de l'autre côté, celui le plus rapproché de la rue Peters une première profondeur, rue Jackson, de 127 pieds 10 pouces 5 lignes, d'où il se prolonge à angles droits vers la rue Rousseau, à une distance de 6 pieds 4 pouces enfin avec une nouvelle profondeur de 31 pieds 11 pouces 5 lignes jusqu'à la ligne du fond.

Les améliorations consistent en un cottage en bois, couvert en ardoises, connu comme No 17 rue Jackson, lequel renferme 6 chambres, une citerne, un hangar, des lieux d'aisance, etc., avec tuyaux à gaz dans toute la maison. Cette propriété rapporte un loyer de $15 par mois.

4° Deux lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par Felicity Road, Ste-Marie, Religieuse et Rousseau, et désignés par les Nos 1 et 2, le lot No 1 formant le coin des rues Religieuse et Ste Marie et mesurant 85 pieds 9 pouces de face à la rue Ste Marie, sur une profondeur de 144 pieds 4 pouces et 7 lignes de face à la rue Religieuse et 120 pieds de profondeur sur la ligne du côté opposé qui le divise du lot No 2 et 5 pieds 3 pouces de large dans le fond, où il est aussi borné par le dit lot No 2; le lot No 2 mesure 27 pieds 5 pouces et 5 lignes de face à la rue Ste-Marie, une même largeur dans le fond où il est borné par le lot No 7, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 1|2 lignes sur la ligne du côté le plus rapproché de la rue Rousseau, le divisant du lot No 3 et sur la ligne de côté opposée le divisant du lot No 1, il a une première profondeur de la rue Ste Marie de 120 pieds, puis il court à angles droits vers la rue Religieuse 5 pieds et 3 pouces et puis il a une profondeur et une façade sur la rue Religieuse de 9 pieds 6 pouces et 8 1|2 lignes jusqu'à sa ligne de fond et la ligne de division du lot No 7. Les améliorations consistent en 5 maisons contenant 2 chambres chacune, citernes, etc., et louée $22 par mois.

5° Un lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Joséphine, Laurel, St. André et Constance, désigné par le No. 33, mesurant 40 pieds 6 pouces de face à la rue Constance, 40 pieds 9 pouces de large dans le fond, et 100 pieds de profondeur et face à la rue St. André, et formant le coin des rues Constance et St. André. Les améliorations comprennent six maisons en bois à un corps de logis, connues comme les Nos. 178 à 188 de la rue St.-André et ayant deux chambres et un cabinet à chaque maison, citerne, etc., et rapportant environ $37 par mois pour toutes.

6° Deux lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Washington, Quatrième, Chippewa et St. Thomas, désignés par les Nos 1 et 2, le lot No 1 formant le coin des rues Chippewa et Washington, et mesure 30 pieds de face à la rue Washington, 32 pieds et 2 pouces de large dans le fond, sur une profondeur et une façade sur la rue Chippewa de 100 pieds et 5 lignes et une profondeur sur la ligne du côté opposé, le divisant du lot No 2, de 100 pieds; le lot No 2 mesure 31 pieds de face à la rue Washington, sur une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une résidence en briques à deux étages connue comme le No 53 Avenue Washington, ayant un corridor, 7 chambres, gaz et installations, citernes et puits, jardin sur le côté, arbres fruitiers, cour pavée, etc., valant $40 par mois.

7° Une portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent située dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Sixième, Washington, St-Thomas et Chippewa, désignée par la lettre "Z," de l'ilet No 58, et mesure 35 pieds, 3 pouces de face à la rue Washington sur 100 pieds 8 pouces et 4 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en un cottage en bois à double corps de logis connu comme les Nos. 46 et 48 rue Washington et ayant 2 chambres, un cabinet et une cuisine de chaque côté, 3 citernes, lieu d'aisance, hangars, etc., et rapportant $16 par mois.

8° Trois lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Washington, Sixième, Chippewa et Annonciation, désignés par les Nos 1, 2 et 5; les lots Nos 1 et 2 mesurent chacun 32 pieds 6 pouces de face à la rue Washington sur 110 pieds de profondeur entre lignes parallèles; le lot No 5 mesure 30 pieds de face à la rue Chippewa sur 130 pieds de profondeur, entre lignes parallèles; le lot No 1 forme le coin des rues Washington et Chippewa.

Sur le lot No 1 il y a une petite maison en bois occupée par un boucher et un magasin de fruits et le tout rapporte $25 par mois.

9° Trois terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième district de cette ville, l'ilet borné par les rues Carondelet, Philippe, St-Charles et Jackson, et portant les Nos 1, 2 et 3, et contigus. Ils mesurent chacun [illegible] rues Carondelet et Philippe, et à 33 pieds de façade rue Carondelet sur 120 pieds 3 pouces et 7 lignes de profondeur et de façade rue Philippe; 120 pieds de profondeur sur la ligne le divisant du terrain No 2, et 41 pieds 7 pouces et 5 lignes de largeur dans le fond. Les terrains Nos 2 et 3 ont chacun 30 pieds de façade rue Carondelet sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent sur le terrain No 1, une maison en bois à deux étages portant le No 558 de la rue Carondelet. Cette dernière a 7 chambres, citerne, auvents, etc., elle rapporte $20 par mois. Sur le terrain No 2, il y a une maison en bois à deux étages, portant le No 556 rue Carondelet; elle a 8 chambres, citerne, etc.; elle rapporte $8 par mois. Sur le terrain No 3, il y a une nouvelle maison cottage double en bois, couverte en ardoises, portant les Nos. 554 et 554 1|2 rue Carondelet; elles ont 4 chambres, citerne, auvent, et gaz de chaque côté dans toute la maison, cour carrelée, etc.; elles rapportent chacune $20 par mois et sont louées.

10° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le quatrième district de cette ville, désigné par le lot No. 27 et borné par les rues Magnolia, Clara, Sixième et Washington, subdivisé en 28 terrains numérotés de 1 à 28 inclusivement, et mesurant comme suit: Les terrains de 1 et de 22 à 28, inclusivement, (8 terrains) sont contigus, le terrain No. 1, formant le coin des rues Washington et Magnolia, et mesure 30 pieds 1 pouce et 1 ligne de façade rue Washington sur 128 pieds de profondeur et de façade rue Magnolia; les terrains 2, 3 et 28 mesurent chacun 30 pieds 6 pouces de façade rue Washington sur 128 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les terrains 24, 25, 26 et 27 mesurent chacun 30 pieds de façade rue Washington sur 128 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le terrain 22 forme l'angle des rues Washington et Clara et mesure 30 pieds 1 pouce et 2 lignes rue Washington sur 128 pieds de façade et profondeur sur la rue Clara. Les terrains 2, 3, 4, 5, 6 et 7 sont contigus et mesurent chacun 32 pieds de façade rue Magnolia sur 121 pieds 7 pouces et 1 ligne de profondeur entre lignes parallèles.

Les terrains 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 sont contigus et mesurent comme suit: Le terrain No. 8 forme l'angle des rues Sixième et Magnolia, et mesure 30 pieds 1 pouce et 1 ligne de façade rue Sixième, sur une profondeur de 128 pieds entre lignes parallèles. Les Nos 9 et 14 mesurent chacun 30 pieds 6 pouces de façade rue Sixième, sur une profondeur de 128 pieds entre lignes parallèles. Les terrains 10, 11, 12 et 13 mesurent chacun 30 pieds 6 pouces de façade rue Sixième sur une profondeur de 128 pieds entre lignes parallèles. Le terrain No 15 forme le coin des rues Sixième et Clara et mesure 30 pieds 1 pouce et deux lignes de façade rue Sixième sur une profondeur de façade rue Clara de 128 pieds entre lignes parallèles. Les terrains Nos 16, 17, 18, 19, 20 et 21 sont contigus et mesurent chacun 32 pieds de façade rue Clara sur 121 pieds 7 pouces et 2 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en une maison en bois ayant 5 ou 6 chambres, citerne, etc. Elle est louée comme vacherie à $12 par mois, avec privilège de 3 mois d'avis pour la possession. Le hangar extérieur et 1|2 de l'écurie appartiennent au locataire.

## Sixième District.

11° Trois terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Constantinople, Austerlitz, Constance et Laurel, désignés par les Nos 16, 17 et 18, contigus et mesurant chacun 28 pieds 10 pouces et 3 lignes de face rue Austerlitz, sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Terrains de choix pour y bâtir.

12° Cinq terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Cadiz, Constance, Jena et Laurel, désignés par les lettres A, B, C, D et E du carré d'ilet No 175. Les terrains A, B et C sont contigus et mesurent chacun 30 pieds de façade rue Constance sur 100 pieds de profondeur. Le terrain A forme le coin des rues Constance et Cadiz. Le terrain D mesure 30 pieds de façade rue Constance, sur une profondeur de 100 pieds. Le terrain E mesure 30 pieds de façade rue Cadiz, sur une profondeur de 150 pieds, le tout entre lignes parallèles, et sont contigus aux lignes intérieures des terrains A, B, C et D.

Il y a une petite maison en bois sur chacun des terrains E et D ayant 2 chambres, citerne et auvent. Chaque maison rapporte $6 de loyer par mois.

13° Deux terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Valence, Baronne, Cadiz et Carondelet, désignés par les Nos 19 et 20 dans le carré d'ilet No 439. Les dits terrains sont contigus et mesurent chacun 32 pieds de façade rue Valence sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Deux terrains de choix pour y bâtir, chemin coquillé et gaz devant sont élevés et secs, dans un voisinage hautement apprécié.

14° Deux terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville carré d'ilet le même que le précédent portant les Nos 23 et 24. Les dits terrains sont contigus et mesurant chacun 30 pieds de façade rue Carondelet, sur 154 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Sur ces terrains sont les débris de briques, etc., d'une maison à deux étages détruite par un incendie, barrières, et en bon état; un bon site pour y construire. Le tout de ces dimensions sont plus ou moins d'après les plans de Williams et Patton, architectes et voyers, et peuvent être vus à la vente.

Conditions—Un quart ou plus comptant, à l'option des acquéreurs et la balance en paiements égaux à un, deux et trois ans avec 7 0|0 d'intérêt du jour de la vente jusqu'à paiement, (les billets de crédit seront divisés en coupons à la satisfaction des parties intéressées) avec hypothèque spéciale et lien de vendeur, et l'insertion de la clause de 5 pour cent pour frais d'avocat en cas de procédures, l'assurance et le transfert des polices, et toutes les autres clauses de garantie usuelles; le pacte de non-aliénation, les divers acquéreurs assumeront les taxes dues et exigibles en 1888, et feront un dépôt en argent comptant de 10 0|0 sur les lieux pour lier les ventes.

Les revenus revenant aux acquéreurs du jour de la vente.

Actes de vente pardevant Andrew Hero Jr., notaire, No. 17 Commercial Place, aux frais des acquéreurs, ainsi que les taxes dues et exigibles en 1888.

8 jan—8, 15, 22, 29—5, 11 fév.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Le cottage double pour résidence**, Nos 481 et 483 rue Sud Remparts entre Euterpe et Terpsichore.

**Le cottage à double corps de logis**, Nos 374 et 376 rue Sud Franklin entre Erato et Thalie.

**Mme Barbara Glaser, veuve Adolph Nikoll vs ses créanciers**—No 20,367.

Par ordre de la Cour. Pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet.—Le SAMEDI, 11 février 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier district de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté du 9 janvier 1888 Dossier No 20,367, dans l'affaire de Mme Barbara Glaser, veuve de Adolph Nikoll vs ses créanciers, il sera vendu à l'encan—

**PREMIER DISTRICT.**

**Cottage double rue des Remparts.**

1° Un lot de terre avec bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet [illegible] des Remparts, Dryades, Euterpe et Terpsichore, désigné par une partie du numéro quinze sur un plan de J. H. Pilié, voyer, en date du 20 juillet 1840 déposé dans le bureau de A. Mazureau, notaire, et mesurant (mesure américaine) trente [illegible] de face à la rue des Remparts sur quatre-vingt-quinze pieds de profondeur, borné au fond par le lot numéro quatorze.

Les améliorations comprennent un cottage double en bois recouvert en ardoises, ayant [illegible] chambres, citernes, hangars, etc.

**Cottage double rue Franklin.**

2° Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet numéro trois, borné par les rues Franklin, Liberté, Erato et Thalie, désigné par le numéro sept, sur un plan de J. H. Pilié, voyer, annexé à un acte passé devant T. Mc Cay, notaire, le 20 mars 1841, et mesurant (mesure américaine) trente deux pieds de face à la rue Franklin, sur cent vingt-cinq pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent un cottage à double corps de logis recouvert en ardoises avec 6 chambres, corridor, gaz, citernes, etc., de chaque côté.

Conditions—Comptant en passant les titres, 10 0|0 payé comptant sur les lieux; les acquéreurs assumant en outre de leurs enchères, les taxes dues et exigibles en 1888.

Actes de vente pardevant Marcel T. Ducros, Esq., notaire, aux frais des acquéreurs.

14 jan—14 22 29—fév 5 12 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Un Site de Valeur pour Bâtir,** Rue Magazine, près du Marché de la rue Neuvième.

Succession de Otto Frederick Theisman.

**A un long crédit. A l'encan.**

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau, No. 13 rue Carondelet.—JEUDI, 23 février 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "A" daté le 9 janvier 1888 Dossier No 22,273, pour le compte de la succession de Otto Frederick Theisman, décédé, à l'encan il sera vendu—

**Un lot de terre** situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Magazine, Camp, Septième et Huitième, désigné comme lot "B" et mesure 24 pieds 8 pouces et 4 lignes de face à la rue Magazine, sur une profondeur de 109 pieds 9 pouces, entre lignes parallèles, mesure américaine.

**Conditions**—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance à 1 et 2 ans, en paiements égaux, avec 8 0|0 intérêt, du jour de la vente, et toutes clauses de garantie usuelles; l'acquéreur assumera les taxes pour l'année courante de 1888, au-dessus du prix d'adjudication.

Acte de vente pardevant Andrew Hero, jr., notaire, aux frais de l'acquéreur.

22 jan—22 31—8 15 25 fév

### PAR MATHER & HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Quincaillerie! Quincaillerie! Quincaillerie!**

Succession de J. S. Aitkens et Mme Catherine Aitkens, sa femme.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Dossiers Nos. 5417 et 21,375.

PAR MATHER & HOMES—WARREN HOMES, encanteur—Bureau No 9 rue Carondelet.—JEUDI, 9 février 1888, à 10 1|2 a. m., au local Nos. 236 et 242 rue Tchoupitoulas, près de l'encoignure Delord.

La vente continuera de jour en jour, à la même heure, jusqu'à ce qu'on ait vendu tout le stock; en vertu et conformément à deux ordres de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire de la succession de J. S. Aitkens, signés par l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, division "A", daté le 12 décembre 1887, dossier No. 21,375 et un autre dans l'affaire de la succession de Mme Catherine Aitkens, femme de J. S. Aitkens, signé par l'Hon. F. A. Monroe, juge de l'honorable Cour ci-dessus mentionnée, division "C", daté le 6 janvier 1888, dossier No 5,417, pour compte des successions de J. S. Aitkens et de Catherine Aitkens, sa femme, il sera vendu à l'encan:

Tout le contenu de la dite quincaillerie, comprenant un assortiment général de toutes sortes d'outils de quincaillerie, etc.; aussi étagères, meubles de bureaux et autres effets mobiliers trop nombreux à énumérer d'après un inventaire enregistré au bureau du greffier de l'honorable Cour ci-dessus mentionnée. Les marchandises seront vendues en lots à la convenance des acquéreurs.

Conditions—Comptant avant livraison.

29 jan—29 à date


**R. P. Randall,**
**54 and 56 Baronne St.**
**Carriages & Harness,**
**Boys' Bicycles,**
**Girls' Tricycles,**
**Baby Carriages.**


## VENTES A L'ENCAN.

### PAR JAS P. GUINAULT.

**Groceries et Meubles.**

**Succession de Madame Veuve Louis Heric.**

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau encoignure Bienville et Passage de la Bourse—LUNDI, 13 février 1888, il sera vendu, à 11 heures du matin, à l'encoignure des rues Ste Anne et Derbigny, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 30 janvier 1888, le fonds d'un magasin de groceries d'après inventaire enliassé en cour.

Aussi—Un lot de meubles de maison.

Conditions—Comptant.

31 janv—31—fév 7 12

**Propriété No 31 rue Dauphine, près de la rue du Canal, entre les rues Douane et Bienville.**

**Maison rue St. Pierre No 406.**

**Succession de Mme veuve Louis Heric.**

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 22,879.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau: Bienville et Passage de la Bourse.—SAMEDI, 3 mars 1888, il sera vendu à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 30 janvier 1888, les propriétés suivantes, savoir:

1° Un certain lot de terre, situé dans le Second District de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues Dauphine, Bourgogne, Bienville et Douane, mesurant 31 pieds 11 pouces 4 lignes de face à la rue Dauphine, sur 127 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur. Ensemble une maison de plusieurs chambres, hangars, hydrant, lieux d'aisance, etc.

2° Un autre lot de terre situé dans le même district, dans l'ilet renfermé par les rues St Pierre, Miro, Tonti et la Promenade Carondelet mesurant 42 pieds 7 pouces et 4 lignes de face à la rue St-Pierre sur 100 pieds de profondeur vers la rue Miro, 166 pieds 4 pouces 2 lignes sur la ligne vers la rue Tonti et 78 pieds 3 pouces 4 lignes sur la ligne du fond.

Ensemble une maison basse couverte en ardoises ayant galerie devant et sur le côté six chambres, chambre à bain, lieux d'aisance, etc.

Dans la cour, deux citernes, hangar, poulailler, jardin avec arbres fruitiers et fleurs, cour carrelée, etc., etc.

Le tout d'après les plans qui seront exposés à la Bourse quelques jours avant la vente.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance à 1 et 2 ans de crédit, en billets portant hypothèque et 8 pour cent d'intérêt par an de date, avec toutes les clauses pénales d'usage.

Actes de vente pardevant H. Fotcelle, notaire, aux frais des acquéreurs, y compris les taxes d'Etat et de ville payables en 1888.

Un dépôt de 10 pour cent comptant sur le prix de vente sera exigé des acquéreurs.

31 jan—4, 11, 18, 25 fév—3 mars

**Résidence en briques, rue du Canal No 198, entre les rues Dryades et Remparts.**

**Deux terrains formant l'encoignure des rues Johnson et Canal.**

**Un grand terrain de prix sur la rue Baronne, entre les rues Julia et Girod.**

Succession Dr Armand Mercer—No 15,204—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR JAS. P. GUINAULT encanteur—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 3 mars 1888, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Encanteurs rue St. Charles, Nos. 72 et 74, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 24 janvier 1888, les propriétés suivantes appartenant à la susdite succession, savoir:

1° Un lot de terre situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues Canal, Commune, Dryades et Remparts; lequel lot de terre mesure 28 pieds 10 pouces de face à la rue du Canal sur 127 pieds 10 pouces de profondeur. Ensemble une résidence en briques à étage avec entre-sole et ayant corridors d'entrée, galerie devant, derrière et sur le côté et ayant treize chambres, cour carrelée, hydrant, porte cochère, etc., etc.

2° Deux lots de terre situés dans le même district, dans l'ilet compris entre les rues Canal, Gasquet, Johnson et Galvez, désignés par les Nos 6 et 7.

Le lot No 6, mesure 26 pieds 3 pouces de face à la rue du Canal, sur 109 pieds 10 pouces et 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles et faisant face à la rue Johnson.

Le lot No 7 mesure 26 pieds 4 lignes de face à la rue du Canal, sur 109 pieds 10 pouces 3 lignes de profondeur. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

3° Un terrain vacant de prix, situé dans le second district, renfermé par les rues Baronne Dryades, Girod et Julia, mesurant 31 pieds 1 pouce 4 lignes de face à la rue Baronne, sur 97 pieds 3 pouces 3 lignes de profondeur. Lequel lot de terre étant à une distance de 25 pieds 6 pouces 4 lignes de l'encoignure Girod.

Le tout d'après les plans qui seront exposés à la Bourse.

Condition—Un tiers ou plus comptant, à l'option des acquéreurs, et la balance à 1, 2 et 3 ans ou moins à l'option des acheteurs, lesquels billets seront garantis par hypothèque, et portant sept pour cent d'intérêt par an jusqu'à parfait paiement **avec toutes les clauses pénales d'usage.**

Actes de vente pardevant Alphonse Phillips, notaire aux frais des acquéreurs, y compris les taxes de 1888.

Un dépôt de 10 pour cent comptant sur le prix de l'adjudication sera exigé des acquéreurs.

31 janv—31—fév 4, 11, 18, 25—mars 3.

**Ardoises, Cheval, Charrettes, Buggy, Harnais, etc., etc.**

Succession de John Lynch.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau encoignure Bienville et Passage de la Bourse—LUNDI, 13 février 1888, il sera vendu à 11 heures du matin, rue Craps entre les rues Enghein et Poete, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté du 24 janvier 1888—

Un lot d'ardoises de différentes dimensions, 2 charrettes, un buggy, un cheval, un lot harnais, etc.

Conditions—Comptant.

24 jan—25 31—fév 5

## ANNONCES JUDICIAIRES.

### VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Abraham Kory vs Mme Catherine ou Katarina Kathman.**

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 23,033—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 29 février 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges, servitudes, avantages et dépendances qui y appartiennent, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet vingt-six, et mesurant au pied américain, trente-un pieds [illegible] cinq lignes de façade à la rue Bienville sur une profondeur de cent dix-neuf pieds entre lignes parallèles.

Acquis par la défenderesse de Louis Imbert, conformément à un acte passé pardevant Robert J. Ker, notaire, le 5 avril 1875, enregistré au bureau de transfert livre 103 folio 742.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
28jan—28—fév 4.11.18.25.29

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Un ilet de terre de valeur, borné par les** rues Felicity Road, Market, Annonciation Richard et Constance, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, connu comme la **Planters Cotton Press.** Ensemble avec les machines presses et les ustensiles qui y appartiennent dans l'affaire de

**Theo. F. Lewis et Robt K. White vs.** Robt. Abbatt et Robt. Abbatt, Jr.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans—No 22,849—En vertu d'un writ de saisi et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus; je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 18 février 1888, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir—

Un certain ilet de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations, machines, presses et ustensiles qui y appartiennent, connu et désigné comme le Planters Cotton Press, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Premier District de la ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, dans cette partie de la ville qui était autrefois connue sous le nom du Faubourg Annonciation ou Lacourse, désigné comme ilet numéro quarante-quatre sur le plan original du dit Faubourg Annonciation ou Lacourse, dressé par B. Lafon, voyer, en date du 5 mai 1807, et déposé pour référence au titre de Pedesclaux, alors notaire en la dite ville de la Nouvelle Orléans. Le dit ilet de terre est borné par les rues Felicity Road, Market, Annonciation, Richard et Constance, divisé en quatorze lots numérotés de un à quatorze inclusivement, et mesurant plus ou moins, trois cent vingt pieds de face à la rue Annonciation, trois cent quatre-vingt-trois pieds de face à la rue Richard, deux cent quatre vingt-huit pieds de face à la rue Constance, soixante-cinq pieds de face à la rue Felicity Road, et trois cent vingt-cinq pieds de face à la rue Market.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
17janv—17,24,31—7,14,18fév

ANNONCE JUDICIAIRE.

**William N. Grunewald vs Joseph Patzelt.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 22,687.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 25 février 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Trois certains lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes, avantages et dépendances qui y appartiennent, situés dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Canal, Douane, Tonti et Rocheblave, désignés par les Nos. Treize, Quatorze et Quinze sur un plan dressé par A. de Young, voyer, le 3 janvier 1863, déposé en l'étude de Hugh Madden, ancien notaire; lesdits lots mesurent comme suit, à savoir:

Le lot numéro treize mesure trente-un pieds de face à la rue Rocheblave sur une profondeur de cent quatre-vingt-trois pieds entre lignes parallèles, étant borné sur le côté plus près de la rue Douane par le lot quatorze et sur le côté le plus près de la rue Canal par une allée de dix pieds de largeur, et dans le fond par un autre allée de onze pieds huit pouces, et quatre lignes de largeur.

Le lot numéro quatorze mesure trente-un pieds quatre pouces de face sur la rue Rocheblave sur une profondeur de cent quarante-trois pieds entre lignes parallèles; le lot numéro quinze mesure trente-un pieds de face à la rue Rocheblave sur une profondeur de cent quarante-trois pieds, étant borné sur le côté vers la rue Douane par une allée de dix pieds de largeur, et les lots quatorze et quinze sont bornés dans le fond par la susdite allée de onze pieds huit pouces quatre lignes de largeur.

Acquis par le défendeur de Rudolphe Godefroy, conformément à un acte passé pardevant A. Doriocourt, Jr., notaire le 21 juillet 1886.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
25jan—25—fév 1 8 15 22 29

## VENTES A L'ENCAN.

### PAR SPEAR & ESCOFFIER.

**Dans l'affaire des mineurs Ducongé.**

No. 23,044.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau, 46 rue Royale—SAMEDI, 10 mars 1888, à midi, il sera vendu, à l'encan, à la **Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place**, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 31 janvier 1888, dans l'affaire ci-dessus, de la propriété ci-après décrite, à savoir:—

Une portion de terre, la partie du fond de la propriété désignée par le numéro municipal 131 rue Douane, ensemble avec tous les droits, voies, privilèges et servitudes qui y appartiennent, située dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Douane, Bourbon, Dauphine et Bienville et mesurant, sur une ligne parallèle avec la rue Douane et à une distance de 95 pieds 6 pouces de la dite rue, 32 pieds 2 pouces 7 lignes de largeur et une profondeur de 64 pieds 4 pouces 3 lignes, entre lignes parallèles, jusqu'à la ligne du fond du lot original, de laquelle la dite portion de terre est formée et conformément à un acte de J. Braun, voyer, annexé à un acte passé pardevant C. G. Andry, notaire, en date du 26 janvier 1888.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant Chas. G. Andry, aux frais de l'acquéreur.

4fév—4 11 18 25—3 10 mars.

# Meubles de Bureau.

Coffre-fort à combinaison en fer de Marvin & Cie.

**Coffre-fort en fer, installations à gaz, etc.**

Dans l'affaire de la liquidation de la maison de commerce Lafitte & Dufilho.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 18,266.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureau: 46 rue Royale, —LUNDI, 13 février 1888, à 11 heures A. M., il sera vendu à l'encan, rue St-Louis entre les rues Chartres et Decatur, en vertu d'un ordre de l'Hon. A. J. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté du 31 janvier 1888, pour le compte de la susdite affaire:

Un assortiment de meubles de bureau consistant de bureaux petits et grands (sitting and standing desks), chaises, presses à lettres, bibliothèques, installations à gaz, tables de bureaux, régulateurs, divans, etc., etc.

—Aussi—

Un coffre-fort à combinaison en fer de Marvin & Cie; une jolie installation de bureau en bois de chêne (office partition) avec une belle vitre de fantaisie.

Conditions—Comptant.

1er fév—1,4,10 à la vente

**Propriété améliorée dans le Premier District.**

Coin des rues Gravier et Galvez.

Succession de Lawrence Kenney.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—No 20,877.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureaux, 46 rue Royale, —SAMEDI, 25 février 1888, à midi, il sera vendu à l'enchère publique à la **Bourse des Encanteurs, Nos. 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place**, en vertu de et conformément à un ordre de l'honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté le 18 janvier 1888, pour le compte de la dite succession la propriété décrite ci-après, à savoir:

Un lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues **Gravier, Galvez, Perdido et Johnson**, désigné par le No 7 sur un plan dressé par L. Reizenstein, voyer, daté 1867, déposé au bureau de W. J. Castell, ancien notaire dans la dite ville. Le dit lot de terre forme le coin des rues **Gravier et Galvez**, et mesurant d'après le dit plan 30 pieds de face à la rue **Galvez**, sur une profondeur et une façade rue **Gravier** de 100 pieds entre lignes parallèles—la même propriété acquise par Alexander Hood d'après un acte passé pardevant W. J. Castell, notaire public, le 11 avril, 1871.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, la balance à un ou deux ans, à l'option de l'acquéreur, par billets portant hypothèque spéciale, et lien du vendeur; ensemble avec toutes les clauses de garanties usuelles ayant trait à l'assurance, aux frais d'avocat, frais et dépenses, etc. La partie à crédit du prix d'achat portera intérêt à 8 pour cent par an de la date jusqu'à paiement. L'acquéreur assumera le paiement des taxes pour l'année courante 1888.

Acte de vente pardevant Edward Blanchard, notaire, aux frais de l'acquéreur.

21 janv—21 25—fév 4 11 18 25

### PAR MACON, PAUL & ROBINSON

**Succession de Duncan F. Kenner.**

No 21,664 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

**Deux plantations sucrières.**

**L'habitation Hermitage**

Dans la paroisse Ascension.

**La plantation Hollywood**

Dans la paroisse Est Baton Rouge.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—Albert Paul, encanteur, Bureau No 5 rue Carondelet—Le SAMEDI, 11 février 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 St. Charles, dans la ville de la Nouvelle Orléans en vertu de trois ordres de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "C", siégeant à la place de l'Hon. W. T. Houston, juge de la dite Cour, Division "B" actuellement absent sur un congé, datés respectivement le 28 décembre 1887 et le 3 et le 9 janvier 1888, il sera vendu à l'encan, à savoir:

1° La propriété de valeur connue comme la **Plantation Hermitage**, située dans la paroisse Ascension sur la rive gauche du fleuve Mississippi, près de la ville de Donaldsonville et composée des morceaux de terre suivants, à savoir:

A.—Un morceau de terre ou une plantation mesurant 32 arpents de face sur le fleuve, plus ou moins, avec telle profondeur qui peut y appartenir, les lignes convergentes bornées à la partie supérieure par les terres de la succession de S. Nabord Braud, et à la partie inférieure par les terres de la Veuve Kenner [illegible] et appartenant maintenant à Kelly France.

B.—Un autre morceau de terre situé dans la même paroisse sur la même rive du fleuve juste en face de la ville de Donaldsonville [illegible] et à Anthony Bringier, et à la partie inférieure par les terres appartenant aux héritiers de J. Braud, Jr.

Les deux morceaux de terre ayant deux milles arpents superficiels plus ou moins.

C.—Un morceau de terre [illegible] dans la paroisse Ascension, rive gauche du fleuve Mississippi, presque en face de la ville de Donaldsonville, et connu comme la **Plantation Picayune** bornée au-dessus et au-dessous [illegible] des terres de Kelly [illegible] mesurant sur sa façade sur le fleuve Mississippi, six arpents, plus ou moins, et en profondeur vingt-sept 1|2 arpents, plus ou moins, ayant environ 290 acres superficiels, plus ou moins, conformément aux titres.

Tout le morceau de terre **actuellement connu comme la plantation Hermitage**, est borné à la partie inférieure par la plantation Bocage de la veuve Kelly [illegible] et à la partie supérieure par la terre de Anthony Bringier, anciennement de la succession de S. Nabord Braud.

Ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent avant deux résidences de premières classes, cabanes, maison pour l'économe, de grandes écuries, ateliers pour mécaniciens et résidences, une sucrerie (construite en briques avec toit en ardoises) pourvue d'une machinerie de première qualité, ayant six bouilloires Babcock & Wilcox et bouilloires cylindres; une machine à bagasse avec soufflet; un moulin à 3 rouleaux 32x78 pouces, n'ayant pas de supérieur dans l'Etat; un Globe ayant une capacité de 24,000 livres de sucre, avec train ouvert. Aussi (50) cinquante mules, [illegible] wagons, instruments aratoires, etc.

Cette propriété est en superbe état avec des [illegible] sans rivalité, à 100 acres de cannes d'automne plantées, en souche et la terre travaillée en automne dans l'intention de planter plus de 100 acres additionnels, et 170 acres de souches de premières [illegible] une pile de charbon [illegible] il y a, croit-on, 4 à 5000 barils.

La sucrerie et les machines sont admirablement adaptées pour une fabrique centrale, et un approvisionnement suffisant pour celle-ci peut être fait dans le voisinage.

2° Une certaine habitation dans la paroisse d'Est Baton Rouge, située environ 10 milles au dessous de la ville de Baton Rouge, connue sous le nom de Hollywood, ayant environ 1,312 acres. La dite habitation étant bornée au nord par les terres de Lovez, et au-dessus par un morceau de terre vendu par D. F. Kenner, à M. Dalgre, ainsi qu'au [illegible] D. F. Kenner, ainsi qu'il est dit plus haut.

Il y a une excellente résidence sur la propriété et une sucrerie en briques couverte en ardoises renfermant un vacuum-pan, open steam train et autres machines pour la sucrerie. Il y a aussi 20 mulets, six wagons et instruments aratoires pour une ferme, écuries, environ 12 cabanes convenables pour habiter sur diverses parties de la terre pour être louées aux croppers; une petite quantité de plant de canne pour planter 20 ou 30 acres et environ [illegible] acres [illegible] et environ 400 acres loués à des fermiers pour planter du coton.

**Conditions**—Un tiers ou plus comptant au gré de l'acquéreur et la balance à un et deux ans de crédit avec 8 pour cent d'intérêt par an de date jusqu'à paiement [illegible] de l'acquéreur à son propre ordre, garantis par lien du vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue. L'acte de vente devra renfermer le [illegible] pour cent, frais d'avocat. Les améliorations devront être assurées et la police transférée au vendeur, ensemble avec les clauses de garantie usuelles.

Actes de vente aux frais de l'acquéreur pardevant N. B. Trist, notaire. Un dépôt de dix pour cent exigé au moment de l'adjudication.

11janv—11,21,28—4,11fév.

**Droit d'occupation du local No 162 rue Commune**

Du German American Insurance Co. de la Nouvelle Orléans.

No 22,630—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON, Albert Paul, Encanteur—Bureaux No 5 rue Carondelet—Le LUNDI, 13 février 1888 à 11 heures A. M., au No 162 rue Commune, en vertu d'un ordre de l'Hon Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 1er février 1888, il sera vendu à l'encan:

Le droit d'occuper le rez-de-chaussée du local No 162 rue Commune d'après le bail.

Conditions—Comptant.

3 fév—3 11 12